



Syndicat Intercommunal des Eaux
de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES EAUX DE GRAVELOTTE ET DE LA VALLEE DE L'ORNE**
17 Route de Metz – 57865 AMANVILLERS
tél : 03 87 53 40 43 – e-mail accueil@siegvo.com

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU BUREAU DU COMITE-DIRECTEUR**

du MARDI 17 MAI 2022 à 17 heures 30
salle de réunion station de pompage de RONCOURT

Etaient présents :

M. MATELIC Vincent
M. SEBBEN Valter
Mme BAROTTE Enza

Président du SIEGVO
1^{er} Vice Président, adjoint au maire de St Privat la Montagne
2^{ème} Vice Présidente, adjoint au maire de Norroy le Veneur

M. AUSESKY Cyrille
M. BIGOT Patrick
M. BOTELLA Gérard
M. BROCKLY Jérémy
M. CLARIS Yves
M. COVALCIQUE Hervé
M. DE SANCTIS Nicolas
M. DUMON Joël
M. GIRCOURT Jean-Dominique
M. HENRY Frédéric
M. LACAVA Salvatore
Mme LAEUFFER Frédérique
M. LEJEAU Frédéric
M. MEOCCI François
M. MOUGIN Christian
M. POSTERA Antoine
M. POUGET Guy
M. REPPERT Raymond
M. SCHWEIZER Christian
M. WILLAUME Daniel

Délégué de Bronvaux
Délégué de Gandrange
Délégué de Sainte Ruffine
Délégué de Pierrevillers
Délégué de Lessy
Délégué de Sainte Marie aux Chênes
Délégué de Mondelange
Délégué de Rombas
Délégué de Plesnois
Délégué de Sémecourt
Délégué de Moyeuve Grande
Déléguée de Jussy
Délégué de Mars la Tour
Délégué de Marange Silvange
Délégué de Vitry sur Orne
Maire et Délégué de Roncourt
Délégué de Rezonville-Vionville
Délégué de Amnéville
Maire et délégué de Moyeuve Petite
Délégué de Talange

Etaient absents, excusés :

M. BOLTZ Stéphane
Mme DE MOURA Pascale
M. DIEUDONNE Yves
M. FAVRE Christian
M. GLESER Philippe
M. HUMBERT Serge
M. LEOMY Patrick
Mme LEMOINE GRABAREK Karine
M. PATRIGNANI Armand
M. SCHMELTER Francis
M. SCHOENACKER Jean-Claude
M. SCHURCH Christophe
Mme SPORMEYEUR Nathalie

Maire et délégué de Clouange
Déléguée de Montois la Montagne
Délégué de Vernéville
Délégué de Vaux
Maire et Délégué de Lorry lès Metz
Maire et Délégué de Tronville
Délégué de Amanvillers
Déléguée de Puxieux
Maire et Délégué de Fèves
Délégué de Richemont
Délégué d'Ancy-Dornot
Délégué de Gravelotte
Maire et Déléguée de Saulny

Assistaient également à cette réunion :

Olivier DUREAU, Directeur du SIEGVO
Vincent SCHOSSELER, Responsable du service Exploitation SIEGVO
Guillaume CORSALE, Responsable Bureau d'Etudes SIEGVO
Julie JAMAN, Responsable du service Production SIEGVO
Nathalie MARTIGNON, Responsable Administrative SIEGVO

I – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le bureau du comité directeur émet un avis favorable à la décision modificative n°1 consistant à augmenter les crédits inscrits au budget primitif pour un montant de 215 856,43 € en section d'investissement et à minorer les inscriptions pour un montant de 105 276,57 € en section de fonctionnement.

Cette décision modificative est susceptible d'être modifiée jusqu'à son vote par le comité directeur lors de l'assemblée générale du mercredi 15 juin 2022.

II – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – ANNEE 2021

Le bureau du comité directeur émet un avis favorable au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2021.

Ce rapport doit être adressé à chaque commune membre et intercommunalité et être présenté devant chaque assemblée délibérante dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport sera à nouveau présenté lors de l'assemblée générale du comité directeur du mercredi 15 juin 2022.

III – CONVENTION GENERALE D'OBJECTIFS ENTRE LE SIEGVO ET L'ASSOCIATION « AMICALE DU PERSONNEL DU SIEGVO »

Le bureau du comité directeur émet un avis favorable à la convention générale d'objectifs avec l'association « Amicale du Personnel du SIEGVO ».

La convention précédente signée le 15 juillet 2019 pour une durée de 3 ans est arrivée à échéance, il convient donc de la renouveler.

Cette convention a été établie pour se conformer aux dispositions du Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 qui oblige les collectivités qui versent plus de 23 000 € à une association de contracter une convention avec ladite association.

La convention définit l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention accordée.

Le SIEGVO va verser pour l'année 2022 une subvention de 35 000 € (ce montant est inchangé depuis 2010) à l'Amicale du Personnel du SIEGVO. Cette subvention est par ailleurs complétée par le produit de la vente de ferrailles de l'année précédente.

Ce point sera soumis au vote du comité directeur lors de l'assemblée générale du mercredi 15 juin 2022.

IV – TABLEAU DES EMPLOIS – Mise à jour

Le bureau du comité directeur décide à l'unanimité de modifier le tableau des emplois comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES

- La création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe pour pourvoir à la nomination d'un agent recruté par la voie de la mutation et le second poste libre est resté en vacance de poste.

AUXILIAIRES PERMANENTS TEMPS NON COMPLET

- La suppression d'un poste de femme de service

NON TITULAIRES TEMPS COMPLET

- La suppression d'un poste de technicien
- La création d'un poste de technicien principal 1^{ère} classe

Le tableau des emplois est fixé comme suit :

- 54 titulaires permanents, (dont 5 vacances de poste et 6 agents en disponibilité),
soit 43 agents en présence effective
- 1 auxiliaire permanent à temps non complet (femmes de service),
- 1 poste d'adjoint technique contractuel,
- 1 poste de technicien principal 1^{ère} classe contractuel,

soit 57 agents dont 5 vacances de poste et 6 disponibilités (46 agents en présence effective)

Adopté à l'unanimité

V – PROPOSITION D'AIDE A L'ASSOCIATION MIL'ECOLE

L'association Mil'Ecole sollicite le SIEGVO pour un projet qui sera réalisé en 2022 et qui concerne l'adduction en eau potable du Centre de Formation Professionnelle privé de Roumtenga, en banlieue éloignée de Ouagadougou.

Les travaux estimés à 22 200 € consistent en la réalisation d'un forage, son équipement en pompe solaire, un réservoir sur tour et un réseau interne de distribution vers cuisine, douches, latrines et point de puisage divers.

Les travaux seront réalisés par des techniciens de l'association Béo Nere gestionnaire de la ferme-école, à partir de matériels acquis spécialement.

L'association va solliciter une aide à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 60 % du projet. La participation en nature de l'association Béo Nere maître d'œuvre de l'opération est estimée à 1 560 €. Mil'Ecole sollicite une aide de 10 % du montant du projet au SIEGVO soit un montant de 2 220 €, le solde sera financé par l'association.

Mil'Ecole a été fondée en 2014 par un groupe de personnes ayant 6 à 10 années d'expérience dans ce domaine au sein d'autres associations. Elle compte 374 adhérents au 31/12/2021. Ses objectifs sont l'accès à l'eau potable, l'autonomie alimentaire et la scolarisation.

Le bureau du comité directeur émet un avis favorable à cette demande d'aide qui sera soumise au vote du comité directeur lors de son assemblée générale le mercredi 15 juin 2022.

VI – VALIDATION DES DEMANDES D'AIDES POUR ACHAT ADOUCISSEUR

Par délibération en date du 16 juin 2021, le comité directeur avait décidé que le SIEGVO apporterait une aide aux abonnés pour l'installation d'un adoucisseur d'eau. Le montant de cette aide serait basé sur une dépense subventionnable limitée à 2 000 € soit une aide maximum de 200 €.

Tous les dossiers complets sont soumis à l'avis du bureau du comité directeur pour arrêter l'aide qui serait apportée à chaque dossier présenté.

Le bureau du comité directeur, lors de la réunion du mardi 15 février avait validé des demandes d'aide pour un montant total de 17 051,66 €.

Le bureau du comité directeur valide les 66 demandes d'aide présentées pour un montant total de 12 100,68 € et autorise le Président à procéder au mandatement des subventions accordées aux abonnés désignés.

Adopté à l'unanimité

VII – COMMUNICATION DU PRESIDENT

- Informations des suites à la sortie d'Ars sur Moselle : Le Président informe les membres du bureau que l'Eurométropole a adressé un courrier au SIEGVO pour nous informer de leur refus de verser une soulte de la valeur des travaux réalisés à Ars sur Moselle par le SIEGVO sur ses fonds propres depuis l'adhésion de la commune en 2010. Une réunion est prévue avec notre conseil juridique le 8 juin pour évoquer avec lui les moyens de recours dont pourrait disposer le SIEGVO.
- Visite des installations du SIEGVO : Le Président informe les membres du bureau qu'une visite des installations du SIEGVO sera organisée le mercredi 29 juin 2022. Une invitation officielle avec le programme de la journée a été adressée à chaque délégué.

La prochaine assemblée générale du SIEGVO aura lieu le MERCREDI 15 JUIN 2022 à la salle des Fêtes de SEMECOURT.

Fait à Amanvillers, le 23 mai 2022
Le Président du SIEGVO

V. MATELIC